

Condition d'accès :

- *Vous avez entre **17 et 26 ans**
- *Votre niveau d'équitation est équivalent au **Galop 7**
- *Vous détenez l'**AFPS** (attestation formation aux premiers secours)

Votre statut :

- *Vous serez **Salarié sous contrat d'apprentissage**
- *Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- ***Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation **sur 1 an** (2 jours/semaine en formation).
- ***600h de formation en centre**, le reste en entreprise.
- ***Calendrier de formation :** septembre à juin.

2 tests d'entrée en formation :

- ***Test Equitation :** Aptitude aux exigences préalables
- ***Test du centre :** Connaissances générales

Examens :

- *Formation en Unités Capitalisables (**UC**).
- *Evaluations en situations professionnelles

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

88, chemin des Maures - BP 50099
06602 ANTIBES Cedex

Téléphone : 04 92 91 02 33

Télécopie : 04 93 33 79 05

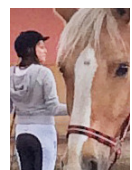
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.vertdazur.educagri.fr

 CFPPA Antibes



L'éducateur sportif en équitation est un salarié de centre équestre. Il a pour vocation l'enseignement et le conseil sur différents publics (enfants, adolescents, adultes, compétiteurs, scolaires, publics handicapés...), le soin de la cavalerie et le respect des réglementations en vigueur. **La formation BPJEPS** se fait en alternance entre le centre de formation et un centre équestre.

**Les évolutions professionnelles**

Selon la structure et l'expérience acquise :

- Entraîneur compétiteur
- Responsable pédagogique dans un club hippique
- Direction de structure / Chef d'entreprise

**La formation**

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances techniques, professionnelles et pratiques. Les évaluations se font en partie sous couvert de représentants de Jeunesse et Sports.

Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communication
- Connaissance des publics
- Connaissance de la structure

Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Conception, conduite et évaluation d'un projet d'animation

Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- Conception, conduite et évaluation d'une séance

Approfondissement technique

- Conduire une séance
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
- Garantir des conditions de pratique en sécurité